



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 16 décembre 2019
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT:

- Guy Desjardins, maire
- Mario Zanth, conseiller du quartier 2
- Carl Grimard, conseiller du quartier 3
- Don Bouchard, conseiller quartier 4
- André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
- Michel Levert, conseiller du quartier 7
- Helen Collier, directrice générale
- Monique Ouellet, greffière
- Maryse St-Pierre, greffière adjointe
- Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
- Christian Simard, conseiller quartier 6
- Diane Choinière, conseillère du quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-229

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant:

5.5. Embauche - Analyste en gestion des actifs

ADOPTÉE, telle que modifiée

4. **Déclarations d'intérêts pécuniaires** (aucune)

5. **Réunion à huis clos**

RÉSOLUTION 2019-230

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

5.1. Procès-verbal de la réunion à huis clos du 18 novembre 2019

5.2. Litige potentiel – violation contractuelle

5.3. Litige potentiel - entente de subdivision

5.4. Dossier des ressources humaines

5.5. Embauche d'un analyste en gestion des actifs

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h05 et retournent dans la salle du conseil à 19h10.

RÉSOLUTION 2019-231

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. **Rapport de la réunion à huis clos**

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos, que des directives ont été données au personnel et que des résolutions doivent être considérées.

RÉSOLUTION 2019-232

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE des efforts répétitifs ont été initiés par la Cité afin d'exiger que le développeur du projet de Hunters Hollow complète les travaux restants de la subdivision; et

ATTENDU QUE ses efforts n'ont pas porté fruit.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise l'administration à utiliser le total des fonds retenus en tant que garantie bancaire pour le projet de Hunters Hollow afin de compléter les travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-233

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal accepte l'embauche de M. Cédéric Crête à titre d'analyste en gestion des actifs à temps plein, effectif le 20 janvier 2020 et que celui-ci soit sujet à une période probatoire de six (6) mois; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le salaire de M. Cédéric Crête soit établi à la Classe 1, niveau 2 de la grille salariale en vigueur des employés syndiqués, tel que recommandé.

ADOPTÉE

7. Annonces

Le conseiller André J. Lalonde annonce que mercredi aura lieu l'assermentation du nouveau président des CUPR et que le président sortant va remettre un don au Centre d'accueil Roger Séguin.

Le maire Desjardins explique qu'il a accepté une invitation pour faire partie d'un comité "Task Force" de l'AMO relativement à la gestion des déchets.

Le maire Desjardins remercie les pompiers pour leur travail dans l'incendie de cette fin de semaine.

8. Période de Questions/Commentaires

Rolland Labonté, représentant sa fille demeurant au 1573 chemin Rollin, demande s'il peut obtenir une copie intégrale de l'ordre du jour. Le maire Desjardins explique qu'il peut obtenir une copie au service à la clientèle, moyennant des frais.

9. Items des membres du Conseil (aucun)

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2019-234

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 16 décembre 2019, soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière - 2 décembre 2019
- b. Comité plénier - 2 décembre 2019

10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Comité de dérogation - 30 octobre 2019

10.3. Résolution pour adopter les réductions de taxes conformément aux articles 357-358 de la loi sur les Municipalités

10.4. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 3 novembre 2019 au 30 novembre 2019, au montant brut de 1 023 825,62\$ et montant net de 743 751,78\$

10.5. Résolution pour embaucher une éducatrice diplômée temps plein pour les garderies

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2019-234

10.3 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte par les présentes les réductions de taxes au montant de \$873.86, étant la part de la Cité Clarence-Rockland, en vertu des articles 357 & 358 de la loi sur les Municipalités, contre les propriétés foncières décrites dans l'annexe « A » du rapport numéro FIN2019-042.

10.4 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les salaires payés pour la période du 3 novembre 2019 au 30 novembre 2019, au montant brut de 1 023 825,62\$ et montant net de 743 751,78\$, soient adoptés tel que recommandé.

10.5 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'embauche de Mme Cindy Péladeau à titre d'éducatrice diplômée à temps plein, effectif le 17 décembre 2019 respectivement et que celle-ci soit sujet à une période probatoire de six (6) mois; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le salaire de Mme Cindy Péladeau soit établi à la Classe 7, niveau 1 (cols blancs) de la grille salariale en vigueur des employés syndiqués, tel que recommandé.

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Comptes payés

RÉSOLUTION 2019-235

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés pour la période du 12 novembre 2019 au 8 décembre 2019, au montant de 2 974 046, 32 \$ soient adoptés tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.2 Règlement sur la circulation et le stationnement et les pénalités administratives

Suite aux discussions, le maire Desjardins mandate l'administration de retirer l'interdiction partielle de stationnement dans le règlement proposé et de préparer un rapport afin de clarifier la gestion du système de plaintes, le processus à la cour et l'augmentation potentielle de charge travail pour le personnel de la réglementation.

RÉSOLUTION 2019-236

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Michel Levert

ATTENDU QUE le personnel a été mandaté de faire une révision complète du règlement portant sur la circulation automobile et sur le stationnement ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement 2019-115 portant sur la circulation automobile et sur le stationnement lequel entrera en vigueur le 1er juin 2020; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement 2019-116 portant sur les pénalités administratives lequel entrera en vigueur le 1er juin 2020; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil accepte les changements au stationnement tels qu'énoncés dans l'annexe 3 du rapport ADMIN2019-013.

DIFFÉRÉE

11.3 Octroi du contrat d'assurance

RÉSOLUTION 2019-237

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve d'accorder le renouvellement d'assurance pour 2020 à Frank Cowan Company Limited moyennant une prime de 321 696 \$, plus taxes

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve une augmentation de 9 042 \$ au budget d'assurance 2020 à être inclus dans les révisions de budget 2020.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2019-238

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.1. 2019-114 - Règlement sur les frais usagers

12.2. 2019-118 - Taux 2020 pour l'eau et les égouts

ADOPTÉE

12.3 2019-119 - Taux 2020 pour les déchets

Suite aux questions, Frédéric Desnoyers explique que ce sont seulement les frais commerciaux qui sont chargés aux entreprises à domicile.

RÉSOLUTION 2019-239

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte le règlement 2019-119 pour établir les nouveaux frais de collection et disposition des déchets et recyclage, commençant en 2020

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2019-240

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-117, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 16 décembre 2019, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 19h45.

Guy Desjardins, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe